

Affaires courantes

Il s'agit d'une situation que nous dénonçons depuis environ un an. Le directeur a déclaré qu'il ne la tolérerait plus. Je demande au ministre quelle mesure le gouvernement entend prendre pour mettre fin à cette pratique et empêcher que le rôle du Bureau de la concurrence soit réduit à celui d'un organisme qui ne fait qu'approuver les yeux fermés les décisions des grandes entreprises.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, comme le député le sait, la dernière partie de sa question est totalement fautive. Le Bureau de la concurrence ne fait pas qu'approuver automatiquement les décisions de l'industrie. Il ne l'a jamais fait et il ne le fera jamais.

Le ministre des Consommateurs et des Sociétés a dû s'absenter de la Chambre aujourd'hui pour des fonctions officielles. Il sera de retour la semaine prochaine. Je prends note de la question et je suis convaincu que le ministre y répondra.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET**RENVOI AUX COMITÉS**

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents compétents dont une liste est jointe en annexe.

* * *

[Français]

PÉTITIONS**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR**MESURE MODIFICATIVE**

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal).

Mme le vice-président: La députée est-elle autorisée à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Greene: Après mûre réflexion et de longues consultations, madame la Présidente, je propose un projet de loi qui contribuera à dissiper les inquiétudes des usagers au sujet de la Loi actuelle sur le droit d'auteur, tout en protégeant les initiatives du gouvernement visant à promouvoir l'établissement d'associations de gestion collective et à protéger les droits des créateurs.

Le projet de loi encourage les créateurs à se joindre à des associations de gestion collective et à rendre leurs oeuvres accessibles aux usagers. En même temps, il établit un juste équilibre entre les droits des usagers—enseignants, bibliothécaires, parlementaires et autres communicateurs—et ceux de la société en général.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE**MESURE MODIFICATIVE**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-317 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (délimitation de la région de la Capitale nationale)».

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

—Le projet de loi que je propose à la Chambre repousse la limite est de la région de la capitale nationale jusqu'à un point près de Plantagenet, en Ontario.